

Suivi du niveau de sécurité

n°13
du 3^e trimestre
2016

Synthèse

Après un deuxième trimestre marqué par une baisse générale du nombre d'accidents significatifs et bien qu'aucun accident grave ne soit à déplorer sur le RFN au cours des mois de juillet, août et septembre, la plupart des indicateurs sont de nouveau orientés à la hausse en ce troisième trimestre. Sur un périmètre plus large, si le nombre total d'accidents (significatifs ou non) sur le réseau ferré national n'a que très légèrement augmenté entre le 2^e et le 3^e trimestre, on constate que ceux-ci ont eu des conséquences humaines bien plus importantes.

Ainsi, le nombre de personnes tuées est en nette augmentation, passant de 13 à 22 ce trimestre. La dégradation est encore plus marquée pour le nombre de blessés graves : alors que trois étaient comptabilisés pour le trimestre précédent, ce sont 18 personnes qui ont été grièvement blessées au cours du 3^e trimestre 2016.

Pour le nombre total de personnes tuées ou de blessés graves, ces hausses sont toutes deux en lien avec une

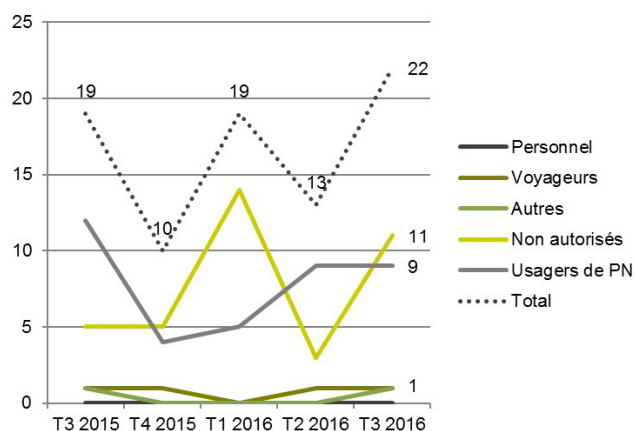
augmentation significative du nombre de victimes dans la catégorie des personnes non autorisées.

Concernant les indicateurs de sécurité communs, à l'exception des catégories déraillements et accidents autres, pour lesquelles aucun accident significatif n'est à déplorer, l'ensemble des catégories est en augmentation et plus particulièrement celle des accidents de personnes causés par le matériel roulant en marche, qui passe de quatre accidents significatifs au 2^e trimestre à 25 ce trimestre. Le nombre d'accidents au passage à niveau reste également élevé avec 15 accidents, contre 11 le trimestre précédent.

Les valeurs des indicateurs présentées sont celles disponibles à la date de publication du présent document. Si nécessaire, des rectifications ont été apportées sur les valeurs des trimestres précédents afin de prendre en compte les faits nouveaux ou les imprécisions de classification découvertes après la publication du tableau de bord précédent.

Indicateurs de sécurité

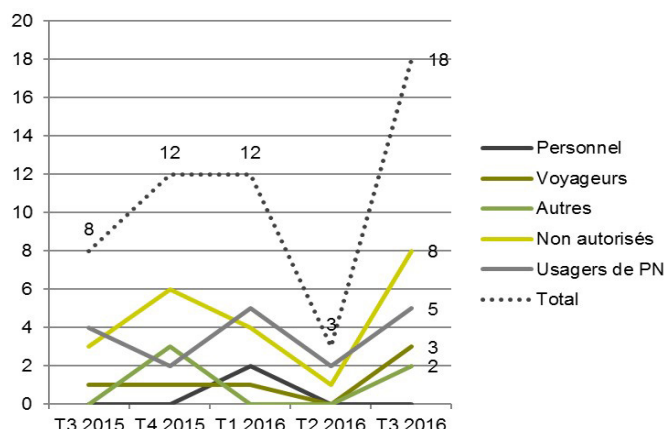
TK00 - Nombre total de personnes tuées



Ce trimestre, le nombre de personnes tuées atteint son niveau le plus élevé depuis près de trois ans. Ce sont au total 22 personnes qui ont trouvé la mort sur le réseau ferré national. Cette augmentation est principalement due à la hausse du nombre de personnes tuées dans la catégorie des personnes non autorisées, qui passe de trois tués à 11 en ce 3e trimestre. Ces 11 victimes ont été heurtées par des trains en mouvement alors qu'elles se trouvaient dans la zone dangereuse de l'emprise ferroviaire. La deuxième catégorie en hausse est celle des personnes « autres », qui comptabilise une victime ce trimestre et ce pour la première fois de l'année 2016.

Les autres catégories restent stables avec des chiffres identiques à ceux du trimestre précédent, à savoir les catégories des personnels (aucune victime), voyageurs (une personne tuée) et usagers de PN, qui reste à un niveau élevé avec neuf personnes tuées en s'engageant sur des PN avec des trains à l'approche et alors que la signalisation routière les avisait du danger imminent.

TS00 - Nombre total de personnes gravement blessées

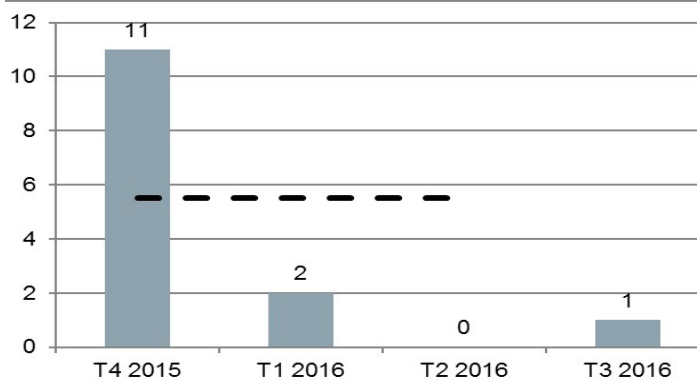


La hausse du nombre de personnes grièvement blessées est également significative, passant de trois au 2e trimestre à 18 ce trimestre. Contrairement au nombre de personnes tuées, l'ensemble des catégories se dégrade, à l'exception de la catégorie des personnels qui ne compte aucune victime pour le deuxième trimestre consécutif.

La catégorie des personnes non autorisées connaît la plus forte augmentation avec huit blessés graves, contre un précédemment. Ces personnes ont été heurtées alors qu'elles marchaient sur la voie, franchissaient des traversées piétonnes sans regarder, ou encore essayaient de ramasser des clés tombées sur la voie.

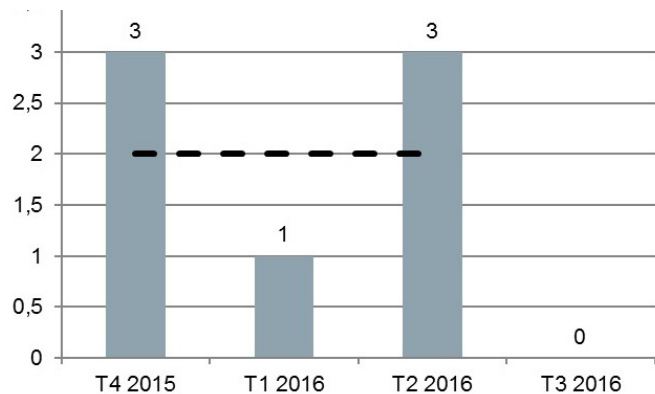
Viennent ensuite la catégorie des usagers de PN dont le nombre passe de deux à cinq blessés graves et les catégories de voyageurs et « autres » qui comptabilisent respectivement trois et deux personnes grièvement blessées, alors qu'elles ne comptaient aucune victime au 2e trimestre de cette année.

N01 - Nombre total de collisions significatives de trains



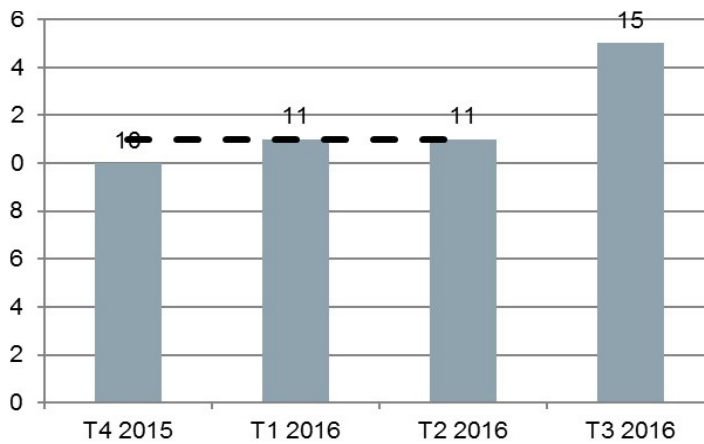
Un accident significatif est à reporter ce trimestre dans la catégorie des collisions, celui d'un train de voyageurs ayant heurté un arbre tombé sur la voie suite à un violent orage, le 17 août à Saint Aunès, dans le département de l'Hérault. Parmi les personnes à bord du train, un voyageur a été grièvement blessé et huit autres légèrement. L'arbre à l'origine de l'accident ne faisait pas l'objet d'un suivi particulier, celui-ci étant en bon état et ne présentant pas de situation dangereuse. Il est également à noter que le conducteur du train avait préalablement réduit sa vitesse à 95 km/h au lieu des 160 km/h prévus, en raison des mauvaises conditions de visibilité. Cet accident a fait l'objet d'une enquête technique de sécurité du BEA-TT, qui n'a relevé aucune anomalie concernant le comportement du conducteur, les infrastructures ferroviaires ou le matériel roulant.

N02 - Nombre total de déraillements significatifs de trains



Aucun accident significatif n'est à reporter dans la catégorie des déraillements de trains ce trimestre.

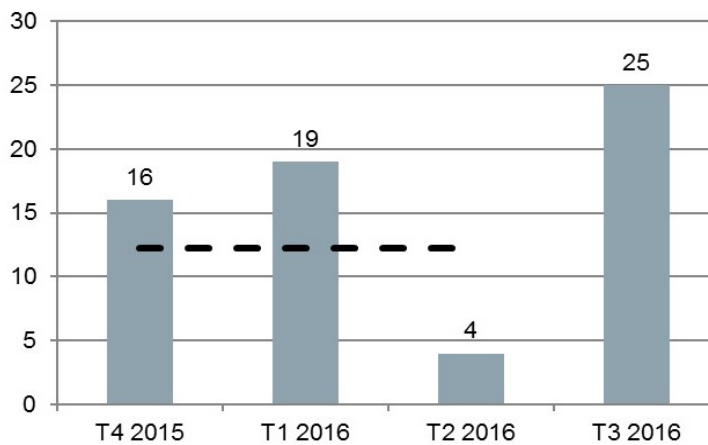
N03 - Nombre total d'accidents significatifs aux passages à niveau



15 accidents significatifs se sont produits ce trimestre aux passages à niveau et ont entraîné la mort de neuf usagers de PN et des blessures graves pour cinq autres.

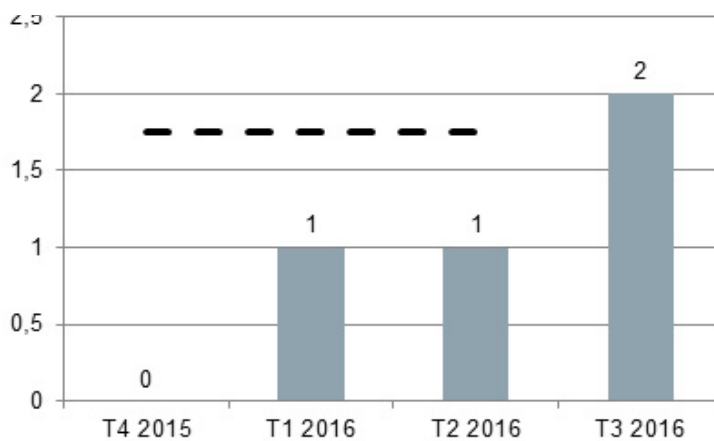
Par imprudence ou par inattention, quatre piétons, sept automobiles et quatre camions ont été heurtés par des véhicules ferroviaires en s'engageant sur des PN fermés ou en cours de fermeture ou, comme c'était le cas pour un camion à Aix en Provence, en ne respectant pas l'interdiction faite aux véhicules de plus de deux mètres de large de circuler sur la route donnant accès au PN. En raison du tracé sinueux de cette route, l'ensemble routier s'est retrouvé obligé de manœuvrer sur le platelage et n'a pu se dégager avant l'arrivée d'un train de voyageurs circulant à 100km/h. Cet accident significatif, qui n'a causé que des blessures légères à huit voyageurs, a occasionné des dommages très importants au matériel et à l'infrastructure ferroviaire.

N04 - Nombre total d'accidents significatifs de personnes causés par le matériel en mouvement



Ce 3e trimestre est marqué par une hausse conséquente du nombre d'accidents significatifs de personnes causés par le matériel roulant en mouvement, qui passe de quatre à 25. Il convient toutefois de rappeler que le nombre de circulations ferroviaires sur le RFN avait fortement baissé au 2e trimestre en raison des mouvements sociaux. Quoiqu'il en soit, le niveau est supérieur aux trimestres précédents et on comptabilise ainsi 13 tués et 12 blessés graves dans cette catégorie. Parmi ces victimes, outre une majorité de personnes non autorisées présentes dans la zone dangereuse (19 au total), on trouve également trois personnes de la catégorie autres et trois voyageurs, qui ont mis leur vie en danger en ne respectant pas les consignes de sécurité. Un voyageur a ainsi trouvé la mort en tentant de descendre d'un train en mouvement, ce qui a entraîné sa chute entre le train et le quai ; un autre s'est blessé gravement après avoir été traîné sur plusieurs mètres sur le quai, son bras étant resté coincé dans la porte lors de sa descente tardive du train ; un dernier s'est blessé gravement après avoir chuté entre le train et le quai, alors qu'il tentait de monter à bord d'un train en mouvement.

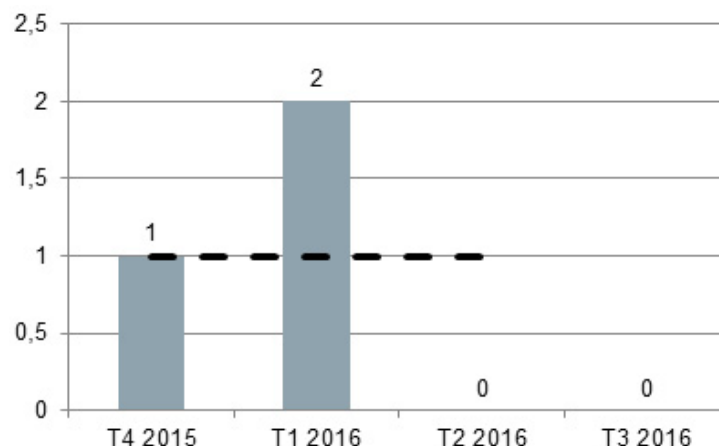
N05 - Nombre d'incendies dans le matériel roulant



Une augmentation du nombre d'incendies dans le matériel roulant avec deux accidents significatifs est constatée ce trimestre, pour lesquels aucune victime n'est à déplorer, mais qui ont néanmoins causé des dommages matériels très importants malgré l'intervention des pompiers.

Le premier concerne un engin moteur qui assurait la traction d'un train de voyageurs et qui a pris feu lors de son arrêt en gare de Sélestat dans le Bas-Rhin. L'ensemble des voyageurs a été évacué du train et mis en sécurité. L'engin moteur a quant à lui complètement brûlé. Le second incendie concerne un train de voyageurs en circulation, dont la motrice arrière a pris feu, provoquant l'arrêt du train à Port-de-Piles en Indre et Loire. Les passagers ont été transbordés dans la rame de tête et la partie saine du train a pu reprendre sa marche, pendant que les pompiers luttèrent contre le feu sur la rame arrière.

N06 - Nombre d'accidents « autres »



Pour le deuxième trimestre consécutif, aucun accident significatif n'est à reporter dans la catégorie des accidents autres.

Définitions

- « **accident significatif** » : tout accident sur une voie ferrée ouverte à la circulation commerciale impliquant au moins un véhicule ferroviaire en mouvement et provoquant la mort ou des blessures graves pour au moins une personne ou des dommages significatifs au matériel roulant, aux voies, à d'autres installations ou à l'environnement, ou des interruptions importantes de la circulation ;

- « **collision** » : une collision frontale, latérale ou par l'arrière entre une partie d'un train et une partie d'un autre train, ainsi qu'avec du matériel roulant de manœuvre ou des objets fixes ou temporairement présents dans le gabarit des voies autres que ceux provenant d'un usager ou d'un véhicule qui traversent les voies à un passage à niveau ;

- « **déraillement** » : tout cas de figure dans lequel au moins une roue d'un train sort des rails ;

- « **accidents aux passages à niveau** » : les accidents survenant aux passages à niveau et impliquant au moins un véhicule ferroviaire et un ou plusieurs véhicules traversant les voies, ou des usagers traversant les voies tels que des piétons, ou d'autres objets présents temporairement dans le gabarit s'ils proviennent d'un véhicule ou d'un usager qui traverse les voies ;

- « **accidents de personnes causés par du matériel roulant en mouvement** » : les accidents comprenant le heurt d'une ou de plusieurs personnes par un véhicule ferroviaire ou par un objet qui y est attaché ou qui s'en est détaché. Sont prises en compte les personnes qui chutent d'un véhicule ferroviaire ainsi que les personnes qui tombent ou qui sont heurtées par des objets mobiles lorsqu'elles voyagent à bord de véhicules.

EPSF

60 rue de la Vallée

CS 11758

80017 Amiens Cedex 1

tél. 33 (0)3 22 33 95 95

epsf@securite-ferroviaire.fr

www.securite-ferroviaire.fr